

ADEMSC Ecole de Musique de Strasbourg-Centre

Païement des cotisations pour l'année 2020/2021

Pour réduire au maximum les risques de contact/covide,
nous vous demandons, dès le rendez-vous pris pour votre cours
avec votre professeur d'instrument
d'adresser par courrier

**le paiement de votre cotisation annuelle qui vous permettra
de commencer vos cours d'instrument**
à notre siège social :

ADEMSC 34, rue Thomann 67000 Strasbourg

Soit : **59 euros** de frais d'inscription (1 x par famille)

et **525 euros** pour l'écolage annuel pour
½ h de cours par semaine (hors congés scolaires)

sous la forme de 3 chèques dont le 1^{er} de : 234 euros
et les deux suivant chacun de : 175 euros

ces chèques sont encaissés après le 15 du premier mois de chaque trimestre

en cas d'arrêt sanitaire de l'Ecole indépendamment de notre volonté, les chèques
des trimestres non entamés seront retournés et les mois éventuellement non
entamés seront remboursés.

Pour tout règlement total de la cotisation annuelle au moment de l'inscription,
une remise de 3% est accordée sur les cotisations trimestrielles : 1 seul chèque
Soit $175 \times 3 = 525$ euros – 15,75 euros : soit **509,25 euros + 59 euros**

Pour familles de 3 inscrits (-10%) et plus de 3 inscrits (-15%) sur les
cotisations trimestrielles

**Merci de bien préciser avec votre envoi le(s) nom(s) des élèves
et leur(s) instrument(s)**

Renseignements téléphoniques : Mardis et Jeudis de 17h à 20h
Au 03 88 36 36 97